



Graph 2000

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Engagements des imprimeries GRAPH 2000 et GRAPH 2000 BERNAY

Le Groupe GRAPH 2000 a mis en place, depuis de nombreuses années une politique « DÉVELOPPEMENT DURABLE », sans cesse améliorée. Cette politique est désormais matérialisée dans la présente charte R.S.E. et se traduit par des engagements ainsi actés.



Graph 2000
BERNAY

EXIGENCES ET RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Nous nous engageons résolument pour un environnement propre et sûr. Sur nos sites industriels, cela se traduit par de nombreuses mesures visant à diminuer notre impact sur l'environnement et à préserver ainsi notre planète.

Nous détenons la marque IMPRIM'VERT qui récompense la qualité de gestion des déchets que nous générons.

Nous encourageons les initiatives permettant de réduire nos impacts, en particulier par la mise en place de process et de technologies respectueuses de l'environnement.

Les déchets et les émissions dans l'air et dans l'eau font l'objet de traitements particuliers. Aucun déchet ou émission dangereuse n'est abandonné, éliminé ou déversé de façon illégale.

Les salariés qui coordonnent ces traitements sont formés, ils sont compétents et disposent des moyens nécessaires pour accomplir leurs missions.

GRAPH 2000 est certifiée par le FCBA pour délivrer des productions imprimées sur des papiers PEFC attestant que ceux-ci sont issus de forêts gérées durablement.

NOS OBJECTIFS PRINCIPAUX SONT DONC LES SUIVANTS :

- **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
et préservation des ressources naturelles ;
- **SENSIBILISATION DES PERSONNELS**
aux enjeux environnementaux ;
- **PRÉCONISATION À NOS CLIENTS**
de solutions contribuant à la préservation
environnementale.

Cela afin d'œuvrer, avec nos clients, pour une meilleure gestion des ressources et des énergies.

Sur nos sites industriels cela se traduit par la mise en place de nombreuses mesures et procédures. Dans ce sens nous nous sommes engagés à :

- N'utiliser que des encres d'origines végétales ;
- Augmenter constamment notre utilisation de papiers recyclés et de papiers certifiés FSC et PEFC (élaborés à l'aide de pâtes à papier issues de forêts gérées durablement) ;
- Sensibiliser et orienter nos clients vers des choix environnementaux (type de papier, grammage, utilisation du recto/verso...) ;
- Proscrire l'utilisation de produits étiquetés toxiques au profit de produits moins dangereux ;
- Diminuer puis abandonner l'utilisation d'alcool isopropylique ;
- Utiliser exclusivement la technologie CTP (suppression des films, de la chimie, de l'argentique...) ;
- Organiser une veille technologique ayant pour objectif d'utiliser des produits plus performants d'un point de vue sécurité et environnement ;
- Sécuriser le stockage de nos produits liquides dangereux (bacs de rétention, locaux spécifiques de stockage...) afin d'annuler les risques de pollution accidentelle ;
- Sensibiliser le personnel de l'entreprise aux enjeux environnementaux et sécuritaires en vue de leur garantir de meilleures conditions de travail ;
- Faire collecter et retraiter nos déchets chimiques par un prestataire autorisé et agréé ;
- Trier, valoriser et faire recycler tous nos déchets de type papiers, cartons, plastiques... ;
- Abandonner l'utilisation de chiffons jetables au profit de lavettes industrielles ;
- Améliorer la consommation d'énergie et d'eau ;
- Conserver, 5 ans minimum, tous les documents faisant foi de cette démarche (BSD, contrat agence de l'eau...).

EXIGENCES ET RESPONSABILITÉS SOCIÉTALES

Le GROUPE GRAPH 2000 a depuis de nombreuses années placé le respect de la personne humaine au cœur de ses préoccupations et comme fil conducteur de son organisation industrielle et de sa gestion des ressources humaines.

Cette politique « RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE » s'appuie sur des principes intangibles rappelés ci-après :

Discrimination : Nous observons à l'égard de tous les employés un traitement égal et honnête. Nous ne pratiquons aucune forme de discrimination en matière d'embauche, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement, basée sur des critères de genre, de race, de religion, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, de nationalité, d'origine sociale ou ethnique.

Travail forcé : Nous ne recourons pas à l'utilisation du travail forcé (obtenu sous la menace de sanctions, de rétention de papiers d'identité, d'un quelconque dépôt de garantie de la part des travailleurs, ou de toute autre contrainte).

Travail des enfants : Nous nous interdisons de faire travailler sur nos sites industriels, tout mineur de moins de 16 ans. En aucune manière, nous ne recourons à la sous-traitance auprès de fournisseurs étrangers faisant travailler des enfants de moins de 15 ans.

Harcèlement : Nos employés sont considérés avec respect et dignité. Nous n'admettons ni ne pratiquons aucune forme de harcèlement moral, physique ou sexuel.

Travail et handicap : Nous privilégions, autant que possible, la sous-traitance des travaux manuels à des centres d'aide par le travail (CAT) se situant géographiquement proches de nos sites industriels.

Réinsertion : Nous favorisons la réinsertion sociale des prisonniers en confiant la sous-traitance de travaux manuels à des ateliers implantés dans des univers carcéraux.

Salaires et Avantages : Nous versons un salaire régulier. Dans le respect des accords de réduction du temps de travail et d'annualisation, les heures supplémentaires sont récupérées ou payées au taux légal imposé. Nous faisons bénéficier nos salariés des avantages légaux en vigueur.

Horaires : En matière d'heures de travail et d'heures supplémentaires, nous nous conformons aux limites imposées par les lois de notre pays. Le nombre total d'heures de travail par semaine n'excède pas 48 heures, y compris toutes les heures supplémentaires.

Liberté syndicale : Nous respectons et reconnaissons le droit à chaque employé à négocier collectivement, à créer ou à participer à une organisation syndicale de son choix sans pénalité, discrimination ou harcèlement.

Hygiène et sécurité : Nous procurons à nos salariés un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter les accidents ou dommages corporels qui pourraient être produits durant le travail ou durant une manipulation d'un équipement. Nous mettons en place les systèmes en vue de détecter, d'éviter ou de neutraliser toute menace.

